

Conscient du rôle d'exemplarité qu'il détient en tant qu'établissement public, de l'importance de l'urgence environnementale, et compte-tenu de la nature de ses missions, le CNES souhaite œuvrer activement pour la **décarbonation du secteur spatial** et la **compréhension des phénomènes liés au dérèglement climatique**. Pour y parvenir, le CNES organise et renforce son action en faveur du climat autour d'une **stratégie « Bas Carbone »** ambitieuse. Cette stratégie repose sur **3 piliers** :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre internes et le long de sa chaîne de valeur

Le CNES souhaite réduire son empreinte carbone sur l'ensemble de son périmètre opérationnel (consommation d'énergie, déplacements, ...) ainsi que sur sa chaîne de valeur (fournisseurs, prestataires...).

A cette fin, plusieurs objectifs transverses ont été définis afin d'aligner la trajectoire de transition du CNES avec les objectifs de l'Accord de Paris¹ :

- ✓ **Réduction de 50% des émissions directes et indirectes liées à l'énergie** (scopes 1 et 2)² d'ici 2030 par rapport à 2019 ;
- ✓ **Réduction de 33% des autres émissions indirectes** (scope 3) d'ici 2030 par rapport à 2019 ;
- ✓ **Atteinte du Net-Zéro en 2045**, soit 5 ans avant l'objectif national français.

Des engagements spécifiques viennent renforcer cette démarche :

- ✓ **S'approvisionner en direct en électricité issue de sources renouvelables** à hauteur de **60%** du besoin de consommation de tous nos sites d'ici **2030** ;
- ✓ Veiller à ce que, d'ici 2025, **100%** des achats supérieurs à 40 000 € prennent en compte au moins **une considération climat** (spécification technique, critère, clause, ...) pour le choix de fournitures ou de prestations ;
- ✓ Faire en sorte que **100%** des **nouveaux projets orbitaux** réalisent une **évaluation de leur empreinte environnementale** incluant les phases de développement, d'exploitation et de retrait de service **dès 2024**.

2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses partenaires et des utilisateurs de ses infrastructures

Le CNES souhaite, en parallèle de la décarbonation de ses propres activités, agir en faveur de la décarbonation liée aux activités menées par ses partenaires et par son écosystème proche (start-ups, entreprises hébergées sur ses sites, ...). Cette ambition se concrétisera notamment via :

- ✓ Un **partage des gains environnementaux** liés aux actions déployées pour les engagements énergétiques du pilier 1 au profit des **partenaires présents sur les sites du CNES** ;
- ✓ Une proposition d'**alternatives bas carbone** réduisant les émissions des **activités spatiales** (carburants alternatifs, écoconception, ...).

3. Participer activement au développement des connaissances scientifiques en lien avec le changement climatique

Le CNES est déjà un acteur majeur de la compréhension et de l'anticipation des conséquences du changement climatique grâce à son implication au sein de plusieurs projets à fort potentiel (SWOT, IASI-NG, MicroCarb, MERLIN, Trishna, Sentinels, Space for Climate Observatory, ...) et à ses relations étroites avec la communauté scientifique. A travers cette stratégie, le CNES souhaite réaffirmer ce positionnement en accentuant son implication au sein des initiatives scientifiques présentes et futures en lien avec le changement climatique, qu'elles soient nationales ou internationales.

Tous ces engagements, appelés à évoluer à l'avenir, par une ambition accrue ou par contraintes réglementaires renforcées, sont et seront déterminants dans nos actions au quotidien pour limiter l'impact de nos activités sur le climat. Ils requièrent une implication exemplaire de toutes et de tous. Nous comptons donc sur la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous pour réaliser la bonne déclinaison de cette stratégie au quotidien, assurer sa réussite, et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone que la France et l'Europe se sont fixés.



Philippe Baptiste – Président-directeur général

Le 01/02/2023

¹ La méthodologie employée pour justifier l'alignement avec la trajectoire +1,5°C (accord de Paris - 2015) est issue du standard « Science Based Target (SBTi) ». Ce dernier est le fruit d'une initiative d'experts internationaux évaluant, sur des bases scientifiques, si les efforts de diminution des émissions d'un acteur sont compatibles avec l'objectif de limitation d'une augmentation de la température moyenne de la planète à 1,5°C. La méthodologie générique SBTi a été employée pour la définition des valeurs minimales de compatibilité du fait qu'aucun guide sectoriel ne soit encore disponible pour les métiers de la recherche spatiale.

² Définition des 3 scopes d'un BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à effet de Serre)

Scope 1 : émissions directes générées (chauffage, véhicules, fuite de réfrigérant) ; Scope 2 : électricité, consommation de chaleur, de froid, de vapeur ;

Scope 3 : émissions indirectes amont et aval (achats, trajets domicile-travail, déchets, ...)